

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

**OBJET :**

**COMMISSIONS  
MUNICIPALES -  
REPLACEMENT  
D'UN MEMBRE DE  
LA COMMISSION  
CULTURE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-13*

L'an deux mil vingt-trois,  
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly  
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,  
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir  
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné  
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a  
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE  
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane  
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire  
de Séance.

\*\*\*

Madame Charlène RENARD, Conseillère Municipale, ayant fait  
part à Monsieur le Maire de son souhait de démissionner de la  
Commission Culture, il est nécessaire de procéder à son  
remplacement.

Compte-tenu du fait que Monsieur le Maire, par arrêté en date  
du 15 décembre 2022, a donné délégation de fonction à  
Monsieur Didier COUSIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, pour les affaires  
culturelles, il apparaît opportun de nommer celui-ci au sein de  
la Commission Culture.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de  
désigner un membre de la Commission Culture et, dans ce  
cadre, il propose la candidature de Monsieur Didier COUSIN.

Le Conseil Municipal décide alors, à l'unanimité, de ne pas  
procéder à cette désignation au scrutin secret (article L. 2121-  
21 du CGCT) et de faire un vote à main levée

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

➤ *DÉSIGNE Monsieur Didier COUSIN, seul candidat, en  
qualité de membre de la Commission Culture.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Philippe VAN-HOORNE", written over the seal.

**Philippe VAN-HOORNE**